Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_028-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020
L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_028-DE

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À GIRONDE HABITAT POUR L'OPÉRATION 13-15, RUE BASTE À COUTRAS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,

Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,

Gironde Habitat projette la réalisation d'une opération de 8 logements en réhabilitation d'un immeuble ancien, situé derrière la gare ferroviaire au 13-15 rue Baste (parcelle ZY471), sur la commune de Coutras, dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T1		1		1		2
T2		2		3		5
T3		1				1
Total		4		4		8

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	197 693,5 €	23 %	Financement Etat	26 000 €	2.7%
Travaux	545 900 €	62 %	Financement CD33	160 000 €	23 %
Honoraires	131 32.38 €	15 %	Financement Fabriqu'cœur	64 0000 €	
			Financement Cali	40 000 €	4,2 %
			Prêt CDC	429 908 €	45 %
Total HT	874 895.88 €		Fonds propres	242 477 €	25 %
Total TTC	962 385.46 € TTC		Total	962 385.46 €	

Considérant que l'opération 13-15 Rue Baste concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Coutras, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Gironde Habitat dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de La Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 40 000 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Gironde Habitat et La Cali annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie du financement versé pour l'opération susmentionnée, la Cali met en œuvre son droit de réservation de logements sociaux en se portant réservataire de logements aux conditions telles que définies dans la convention de réservation conclue avec Gironde Habitat (La Cali disposera de droits de réservation correspondants à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche).

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Gironde Habitat une participation financière de 40 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_028-DE

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Gironde Habitat (« *liste des logements financés par La Cali auprès de Gironde Habitat ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture
et de la publication, le
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_028-DE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_029-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

2020-02-029 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020
L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_029-DE

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À GIRONDE HABITAT POUR L'OPÉRATION CHAMP DE BATAILLE À COUTRAS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,

Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,

Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,

Gironde Habitat projette la construction de 10 logements (« Champ de bataille ») sur une dent creuse de plus de 3 000 m² (parcelles BI324, BI325, BI326, BI327, BI328, BI329, BI330, BI331) située rue de la Charmille, en face de la patinoire, sur la commune de Coutras, dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T3	2		2		4	
T4	5		1		6	
Total	7		3		10	

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	400 817,35 €	29 %	Financement Etat	13 500 €	1 %
Travaux	821 940 €	60 %	Financement CD33	130 000 €	13 %
Honoraires	141 922.2 €	10 %	Financement Fabriqu'cœur	0 €	
			Financement Cali	13 000 €	1 %
			Prêt CDC	1 170 064 €	78 %
Total HT			Fonds propres	174 583 €	12 %
Total TTC	1 501 147,48 € TTC		Total	1 501 147,48 €	

Considérant que l'opération Champ de bataille concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Coutras, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Gironde Habitat dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de La Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 13 000 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Gironde Habitat et La Cali annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie du financement versé pour l'opération susmentionnée, La Cali met en œuvre son droit de réservation de logements sociaux en se portant réservataire de logements aux conditions telles que définies dans la convention de réservation conclue avec Gironde Habitat (La Cali disposera de droits de réservation correspondants à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche).

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Gironde Habitat une participation financière de 13 000 €,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_029-DE

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Gironde Habitat (« *liste des logements financés par La Cali auprès de Gironde Habitat ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_029-DE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_30-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

2020-02-030 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020
L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_30-DE

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIÈRE À GIRONDE HABITAT POUR L'OPÉRATION DIA ROBERT BOULIN À COUTRAS

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la communauté d'agglomération du Libournais (la Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,
Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,

Gironde Habitat projette la réalisation d'une opération de 20 logements sur la commune de Coutras, à l'intersection des rues Robert Boulin et Pasteur (parcelles BA183, BA184, BA185), en démolissant une maison, dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T2		10		4		14
T3		3		3		6
Total		13		7		20

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	664 491 €	30 %	Financement Etat	31 500 €	1.3 %
Travaux	1 298 624 €	60 %	Financement CD33	273 000 €	11 %
Honoraires	219 590 €	10 %	Financement Fabriqu'cœur	0 €	
			Financement Cali	97 000 €	4 %
			Prêt CDC	1 639 328 €	68 %
Total HT	2 182 705 €		Fonds propres	360 147.75 €	15 %
Total TTC	2 400 975.75 € TTC		Total	2 400 975.75 €	

Considérant que l'opération DIA Robert Boulin concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Coutras, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Gironde Habitat dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de La Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 97 000 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Gironde Habitat et La Cali annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie du financement versé pour l'opération susmentionnée, La Cali met en œuvre son droit de réservation de logements sociaux en se portant réservataire de logements aux conditions telles que définies dans la convention de réservation avec Gironde Habitat (La Cali disposera de droits de réservation correspondants à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche).

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Gironde Habitat une participation financière de 97 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_30-DE

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Gironde Habitat (« *liste des logements financés par La Cali auprès de Gironde Habitat ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_30-DE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_031-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020
L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_031-DE

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A MÉSOLIA POUR L'OPÉRATION LA BORDETTE À LIBOURNE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,
Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,

Au 98 rue de la Bordette (parcelle BM2) sur la commune de Libourne, Mésolia projette la démolition de la tour existante de 8 logements sociaux haute de 4 étages, construite en 1954, et la construction sur site d'une nouvelle résidence d'un étage plus attique de 25 logements, dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T1		1		1		2
T2		8		5		13
T3		7		3		10
Total		16		9		25

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	182 034.40 €	8%	Financement Etat	40 500 €	2 %
Travaux	1 776 693.00 €	80%	Financement CD33	80 500 €	3 %
Honoraires	250 383.99 €	12%	Financement Fabriqu'cœur	0 €	
			Financement Cali	92 500 €	4 %
			Prêt CDC	1 893 743,95 €	78 %
Total HT	2 209 111.39€ HT		Fonds propres	319 248.78 €	13 %
Total TTC	2 426 492.73 €		Total	2 426 492.73 €	

Considérant que l'opération La Bordette concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Libourne, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Mésolia dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de la Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 92 500 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Mésolia et la Cali annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie du financement versé pour l'opération susmentionnée, la Cali met en œuvre son droit de réservation de logements sociaux en se portant réservataire de logements aux conditions telles que définies dans la convention de réservation avec Mésolia (La Cali disposera de droits de réservation correspondants à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche).

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Mésolia une participation financière de 92 500 €,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_031-DE

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Mésolia (« *liste des logements financés par La Cali auprès de Mésolia ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_031-DE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_032-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020
L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_032-DE

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE À GIRONDE HABITAT POUR L'OPÉRATION LES VIGNES TRANCHE 2 À SAINT-DENIS DE PILE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,
Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,

Gironde Habitat réalise une opération d'aménagement (« Les Vignes Tranche 2 ») sur plus de 3 hectares sur le secteur du Haut Mexant, en entrée nord de la commune de Saint-Denis de Pile, à proximité du nouvel Intermarché et de plusieurs cellules commerciales. Après la réalisation d'une première phase d'aménagement comportant 21 lots à bâtir et 37 logements sociaux, Gironde Habitat projette, dans une seconde tranche de travaux (parcelles ZW405, ZW445, ZW446), la réalisation d'une opération de 19 logements sociaux sur la commune de Saint-Denis-de-Pile, dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T2		2		2		4
T3	7		3		10	
T4	3		1		4	
T5	1				1	
Total	11	2	4	2	15	4

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	682 824 €	25 %	Financement Etat	51 000 €	2 %
Travaux	1 814 742 €	66 %	Financement CD33	250 000 €	8 %
Honoraires	248 497 €	9 %	Financement Fabriqu'cœur	0 €	
			Financement Cali	25 000 €	1 %
			Prêt CDC	2 181 154 €	72 %
Total HT	2 746 63 €		Fonds propres	513 515 €	17%
Total TTC	3 020 669 €		Total	3 020 669 €	

Considérant que l'opération Les Vignes Tranche 2 concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Saint-Denis-de-Pile, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Gironde Habitat dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de la Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 25 000 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Gironde Habitat et la Cali annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie du financement versé pour l'opération susmentionnée, la Cali met en œuvre son droit de réservation de logements sociaux en se portant réservataire de logements aux conditions telles que définies dans la convention de réservation avec Gironde Habitat (La Cali disposera de droits de réservation correspondants à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche).

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_032-DE

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Gironde Habitat une participation financière de 25 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Gironde Habitat (« *liste des logements financés par La Cali auprès de Gironde Habitat ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_032-DE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_033-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020
L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_033-DE

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE À GIRONDE HABITAT POUR L'OPÉRATION PORT GABEAU À SAINT-DENIS DE PILE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,
Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,

Gironde Habitat projette la réalisation d'un logement PLAI T4 dans le centre-ancien de la commune de Saint-Denis-de-Pile (4, rue du Port Gabeau – parcelle BP 66).

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	71 200 €	78,1 %	Financement Etat	0 €	0 %
Travaux	18 701 €	20.5 %	Financement CD33	15 000€	15 %
Honoraires	272 €	0.4 %	Financement Fabriqu'cœur	0 €	
			Financement Cali	4 500 €	5 %
			Prêt CDC	73 738 €	74 %
Total HT	91 173 € HT		Fonds propres	5 952, 18 €	6 %
Total TTC	99 190 € TTC		Total	99 190 €	

Considérant que l'opération Port Gabeau concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Saint-Denis-de-Pile, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Gironde Habitat dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de la Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de la Cali pour cette opération s'élève à 4 500 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Gironde Habitat et la Cali annexée à la présente délibération.

Considérant que l'opération comporte moins de 5 logements, aucun droit de réservation n'est ouvert pour La Cali sur celle-ci, conformément à la règle définie au sein de la convention de réservation de logements sociaux entre La Cali et Gironde Habitat. Ceci sera précisé au sein de l'annexe à la convention précitée.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer à Gironde Habitat une participation financière de 4 500 €,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Gironde Habitat *(« liste des logements financés par La Cali auprès de Gironde Habitat ouvrant droit à des réservations de logements »)* afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_033-DE

2020-02-033 – 3/3

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_033-DE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_034-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020
L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_034-DE

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE À GIRONDE HABITAT POUR L'OPÉRATION 41, ROUTE DE LIBOURNE À VAYRES

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,
Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,

Gironde Habitat projette la réalisation d'une opération de 2 logements au 41 Avenue de Libourne (parcelle AA174) sur la commune de Vayres, dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T2			1		1	
T3	1				1	
Total	1		1		2	

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	46 912 €	15 %	Financement Etat	8 070 €	3 %
Travaux	207 550 €	70 %	Financement CD33	17 000 €	15 %
Honoraires	43 012 €	15 %	Financement Fabriqu'cœur	30 000 €	
			Financement Cali	10 000 €	3 %
			Prêt CDC	130 653 €	42 %
Total HT	294 474 € HT		Fonds propres	114 947 €	37 %
Total TTC	310 670, 18 €		Total	310 670, 18 €	

Considérant que l'opération 41 route de Libourne concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Vayres, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Gironde Habitat dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de la Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 10 000 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Gironde Habitat et la Cali annexée à la présente délibération.

Considérant que l'opération comporte moins de 5 logements, aucun droit de réservation n'est ouvert pour la Cali sur celle-ci, conformément à la règle définie au sein de la convention de réservation de logements sociaux entre la Cali et Gironde Habitat. Ceci sera précisé au sein de l'annexe à la convention précitée.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Il est proposé au Conseil communautaire :

- d'octroyer à Gironde Habitat une participation financière de 10 000 €,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_034-DE

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Gironde Habitat (« *liste des logements financés par La Cali auprès de Gironde Habitat ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_034-DE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_035-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

2020-02-035 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020
L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_035-DE

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
ATTRIBUTION D'UNE PARTICIPATION FINANCIERE A NOALIS POUR L'OPÉRATION VEFA RUE DU SUDRE À VAYRES

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des politiques contractuelles, de l'habitat et du logement,

Vu le règlement d'intervention 2018-2023 de la Communauté d'agglomération du libournais (Cali) en faveur de la production de logement locatif social en vigueur,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,
Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,

Noalis projette la réalisation d'une opération de 33 logements construite en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) rue du Sudre sur la commune de Vayres (parcelles cadastrées AN 90 et AN 127), dont le programme prévisionnel est le suivant :

	PLUS		PLAI		PLS		Total	
	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll	Indiv	Coll
T1		1		1				2
T2		11		3		1		15
T3		3		3		3		9
T4	3		2		2		7	
Total	3	15	2	7	2	4	7	26

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses HT	%		Recettes	%
Charge foncière	1 262 361 €	25%	Financement Etat	97 630 €	2%
Travaux	2 751 332 €	62%	Financement CD33	85 500 €	2%
Honoraires	0 €	0%	Financement Cali	36 000 €	1%
Divers	130 478 €	3%	Prêt AL	160 000 €	4%
			Prêt CDC	3 219 787 €	73%
			Fonds propres	839 524 €	18%
Total HT	4 145 170 € HT				
Total TTC	4 438 441 € TTC		Total	4 438 441 €	

Considérant que l'opération VEFA rue du Sudre concourt à l'atteinte de l'objectif, sur la commune de Vayres, de disposer d'au moins 25% de logements sociaux au sein des résidences principales en 2025 et à la diversification du parc de logement,

Considérant que l'opération de Noalis dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessus répond aux critères définis dans le règlement d'intervention de la Cali en faveur de la production de logement locatif social,

Sur la base du plan de financement prévisionnel et de la programmation décrite ci-dessus transmis dans le dossier de demande de financement, le montant total de la participation financière de La Cali pour cette opération s'élève à 36 000 €.

Le versement de cette aide est conditionné à la signature de la convention de financement entre Noalis et la Cali annexée à la présente délibération.

Conformément à l'article R.441-5 du code de la construction et de l'habitation, en contrepartie du financement versé pour l'opération susmentionnée, la Cali met en œuvre son droit de réservation de logements sociaux en se portant réservataire de logements aux conditions telles que définies dans la convention de réservation avec Noalis (La Cali disposera de droits de réservation correspondants à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche).

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'octroyer à Noalis une participation financière de 36 000 €,

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_035-DE

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement de ladite opération,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ces opérations pour le versement desdits financements,
- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à mettre à jour l'annexe à la convention de réservation de logements sociaux entre La Communauté d'agglomération du Libournais et Noalis (« *liste des logements financés par La Cali auprès de Noalis ouvrant droit à des réservations de logements* ») afin de prendre en compte les logements réservés à La Cali en contrepartie du financement apporté à ce projet.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS
Gironde

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_035-DE

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_36-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS

SÉANCE DU 20 FÉVRIER 2020

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78
Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 14 février 2020
L'an deux mille vingt le vingt février à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle "Daniel Malville" - à Vayres , sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :
Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Catherine VIANDON , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean-Luc DARQUEST , Vice-Président, Chantal GANTCH , Vice-Présidente, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean Claude ABANADES , Kléber AUDINET , Jean-Luc BARBEYRON , Marcel BERTHOME , Sophie BLANCHETON , Sophie CARRERE , Sandy CHAUVEAU , Mireille CONTE-JAUBERT , Jean Louis D'ANGLADE , Rodolphe GUYOT , Philippe DURAND-TEYSSIER , Hélène ESTRADE , Philippe FAURT , Michel GALAND , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Eric LACOUME , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Alain MAROIS , Christophe GALAN , Armand BATTISTON , Paquerette PEYRIDIEUX , Bernard PIOT , Armand REIS-FILIPE , David RESENDÉ , Monique MEYNARD , Agnès SEJOURNET , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Michel VACHER

Absents :
Gabi HOPER, Sylvie BOISSEL, Odile BONHOMME-TIBY, Patrice BOUVRY, Nouredine BOUACHERA, Laurent DE LAUNAY, Véronique DI CORRADO, Chantal DUGOURD, Michel FOULHOUX, Jean-Paul GARRAUD, Michèle LACOSTE, Bruno LAVIDALIE, Odile LUMINO, Gérard MOULINIER, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:
Sabine AGGOUN pouvoir à Thierry MARTY, Michel MILLAIRE pouvoir à Jean-Luc BARBEYRON, Joël BAYLE pouvoir à David RESENDÉ, Jocelyne LEMOINE pouvoir à Jacques LEGRAND, Pierre-Jean MARTINET pouvoir à Fabienne KRIER, Francis PEJEAN pouvoir à Jean Claude ABANADES, Annie POUZARGUE pouvoir à Monique JULIEN, Christian ROBIN pouvoir à Anne-Marie ROUX, Corinne VENAYRE pouvoir à Agnès SEJOURNET

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_36-DE

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT
CONVENTION DE RÉSERVATION DE LOGEMENTS SOCIAUX ENTRE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ET LES BAILLEURS SOCIAUX

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Vu la délibération n°2018-09-189 du 25 septembre 2018 définissant l'intérêt communautaire de la compétence équilibre social de l'habitat de la communauté d'agglomération du Libournais,
Vu la délibération n°2018-07-160 du 3 juillet 2018 relative au règlement d'intervention 2018-2023 de La Cali en faveur de la production de logement locatif social,
Vu la délibération n°2019-10-230 du 17 octobre 2019 approuvant le programme local de l'habitat 2018-2023 de la Cali,
Vu les articles R.441-5 et L.441-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH),
Vu l'avis de la commission Politiques contractuelles, habitat et logement du 26 novembre 2019,
Vu l'avis du Bureau communautaire du 10 février 2020,

Dans le cadre de son Programme Local de l'Habitat 2018-2023 adopté le 17 octobre 2019, La Cali contribue à la production de logements locatifs sociaux par l'attribution d'aides aux bailleurs sociaux sur la base du règlement d'intervention en vigueur.

Cadre réglementaire des réservations de logements sociaux

Des réservations peuvent être consenties par les organismes d'habitations à loyer modéré en contrepartie d'un apport de terrain ou d'un financement aux collectivités territoriales et aux établissements publics les groupant. C'est à ce motif que La Cali bénéficiera de réservations de logements sociaux sur les programmes qu'elle cofinancera.

Les réservations de logements sociaux peuvent porter sur des logements identifiés dans des programmes, sur un flux annuel de logements (portant sur un ou plusieurs programmes ou sur l'ensemble du patrimoine de logements locatifs du bailleur), ou sur une combinaison entre ces deux formules. Dans tous les cas, ces réservations s'exercent lors de la première mise en location des logements ou au fur et à mesure qu'ils se libèrent.

Modalités de définition des logements réservés

La Cali disposera de droits de réservation correspondant à 10 % du nombre total de logements des programmes financés comportant un minimum de 5 logements, arrondis à l'entier le plus proche.

Les logements proposés à la réservation de La Cali seront situés sur l'une des 5 communes assujetties à l'article 55 de la loi SRU sur le territoire communautaire (Coutras, Izon, Libourne, Saint-Denis de Pile, Vayres).

Les logements demeurent réservés au profit de La Cali durant 25 ans à compter de la première mise en location effective.

Obligations du réservataire

Une convention obligatoirement signée entre le réservataire et le bailleur social définit les modalités pratiques de leur mise en œuvre, notamment les délais dans lesquels le bailleur est tenu de signaler la mise en service ou la vacance des logements réservés. La convention comporte l'indication du délai dans lequel le réservataire propose des candidats à l'organisme, ainsi que les modalités d'affectation du logement à défaut de proposition au terme du délai.

En association avec les bailleurs sociaux, La Cali a donc déterminé les délais suivants :
- En cas de création de nouveaux logements ouvrant droit à réservation pour La Cali, au minimum 3 mois avant la mise en location du programme financé, l'organisme bailleur signale à La Cali par mail à : habitat@lacali.fr la date de disponibilité et les caractéristiques (localisation, typologie, financement, loyer, plan intérieur) du ou des logements qui lui sont réservés.

- En cas de libération de logement dont l'attribution est réservée à la Cali, l'organisme bailleur informe La Cali par mail de la libération des logements concernés au maximum dans la semaine suivant la réception du préavis de départ du locataire sortant.

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_36-DE

- La Cali proposera un ou plusieurs candidats à l'organisme bailleur dans les délais suivants à compter du jour où elle est informée de la disponibilité ou de la libération du logement qui lui est réservé :
  - Un mois maximum sur les communes d'Izon et Vayres,
  - Deux mois maximum sur les communes de Coutras, Libourne et Saint-Denis-de-Pile.

Le délai est différent pour les communes d'Izon et Vayres car elles font partie des zones mentionnées au I de l'article 17 de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989tendant à améliorer les rapports locatifs et portant modification de la loi n°86-1290 du 23 décembre 1986 (communes couvertes par un observatoire local des loyers). Conformément à l'alinéa 38 de l'article L.441-1 du CCH, le délai dans lequel le réservataire propose sur ces communes un ou plusieurs candidats à l'organisme propriétaire des logements ne peut excéder un mois à compter du jour où le réservataire est informé de la vacance du logement.

Au moins un quart des attributions annuelles de logements réservés par La Cali est destiné aux personnes bénéficiant d'une décision favorable de la commission de médiation DALO ou, à défaut, aux personnes prioritaires au sens de l'article L.441-1 du CCH.
Lorsque l'attribution d'un logement situé dans un quartier prioritaire de la politique de la ville à un candidat présenté par le réservataire a échoué, le logement est mis à disposition du maire de la commune pour qu'il désigne des candidats autres que ceux mentionnés au vingt-quatrième alinéa de l'article L.441-1 du CCH (demandeurs de logement social aux ressources inférieures au premier quartile).
Toute convention de réservation de logement signée est communiquée sans délai au Préfet du Département.

Modalités de désignation des candidats par le réservataire

La Cali assure la gestion directe des candidats sur ses logements réservés c'est-à-dire que La Cali transmet la liste des candidats qu'elle propose à la commission d'attribution de l'organisme bailleur, pour chaque logement réservé.

La Cali se réserve la possibilité de diffuser l'information sur la disponibilité de ses logements réservés à la commune d'implantation, à d'autres communes membres, aux autres réservataires (Département de la Gironde, Action Logement, etc.) et aux associations locales œuvrant auprès des publics spécifiques. Ces partenaires pourront, le cas échéant, proposer des candidats au service Habitat de La Cali. Seules les candidatures transmises par le service Habitat de La Cali pourront être présentées à la commission d'attributions de l'organisme bailleur sur les logements réservés pour La Cali.

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (**59** conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide :

- d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions de réservation conclues entre les organismes bailleurs sociaux et La Cali, ainsi que leurs annexes à chaque nouvelle actualisation.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le
Fait à Libourne 3 mars 2020

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU LIBOURNAIS ★ Gironde ★

Envoyé en préfecture le 03/03/2020
Reçu en préfecture le 03/03/2020
Affiché le
ID : 033-200070092-20200220-2020_02_36-DE